

Association Nationale du Cheval de Trait Breton

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Samedi 05 avril 2025 à 10h00, Loudéac

Les membres de l'Association Nationale du Cheval de Trait Breton se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et électorale le 05 avril 2025 à 10h à Loudéac sur convocation préalablement adressée par courrier dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

49 membres étaient présents sur un total de 814 membres de l'association ; conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, l'assemblée générale ordinaire peut donc valablement délibérer.

L'Assemblée générale est présidée par le Vice -Président en exercice, Monsieur André Plessis.

Valérie Bronnec est nommée secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en hommage à Eric Allain, Président de l'ANCTB, décédé en début d'année.

Le Vice-Président André Plessis rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal 2024
- Approbation du rapport moral
- Approbation du rapport d'activité
- Approbation du rapport financier
- Présentation de l'Easy Foal par Innoval
- Questions diverses

Le Président débute l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - Approbation du rapport moral.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral et d'orientation (Annexe 1) dont le vice-président a donné lecture est appelée à se prononcer sur son adoption.

Le rapport moral est adopté à la majorité avec 1 voix contre.

DEUXIEME RESOLUTION - Approbation du rapport d'activité

Le Vice-Président demande ensuite à M. Le Bras 2^{ème} Vice-Présidente, de présenter plus en détail les activités 2024 (Annexe 2) de l'Association Nationale du Cheval de Trait Breton.

L'assemblée générale approuve le rapport d'activité à la majorité avec 1 voix contre.

Il est demandé pourquoi le site de France Génétique Cheval Breton n'a pas été intégré au site internet de l'ANCTB. L. Michard a répondu que ce n'était pas possible pour le moment. Les photos des étalons présentés à l'approbation seront mises en ligne bientôt.

TROISIEME RESOLUTION - Approbation des comptes

Le cabinet comptable Censéa présente les états de gestion sur l'exercice clos le 31 Décembre 2024 (Annexe 3)

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation de l'ANCTB et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, faisant apparaître un excédent de 31 502 €, approuve les comptes et le bilan de l'exercice à la majorité avec 1 voix contre.

QUATRIEME RESOLUTION - Approbation du budget prévisionnel 2024

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du budget prévisionnel 2024 (Annexe 4) est appelée à se prononcer sur son adoption.

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité à la majorité avec 1 voix contre.

CINQUIEME RESOLUTION – Validation des représentants attelage

Suite à la réunion Utilisateurs qui s'est déroulée le 17 janvier 2025 au Haras de Lamballe, Anthony Harel et Anthony Rouillé ont été élus représentants Utilisation au Conseil d'Administration de l'ANCTB

L'Assemblée Générale valide cette décision à la majorité avec 1 abstention.

INTERVENTION EN VISIOCONFERENCE DE GUILLAUME DE LESTRANGE, PRESIDENT DE LA FERL ET EMMANUEL LEGUE, SECRETAIRE DE LA FERL

1 structure nommée FERL a été créée, composée d'une dizaine d'OS. Il y a une réunion prévue la semaine suivante avec le groupe non favorable à la FERL pour continuer les discussions.

Il y a 3 collègues : trait, territoire et ânes

L'AG en septembre a été invalidée. Il y a eu une nouvelle AG le 18 décembre 2024 avec 13 races. Il s'agit d'une structure faite pour les 26 races, validée par le MASA avec pour missions de répondre à des appels à projet pour la communication et l'organisation des concours.

Les encouragements 2024 ne seront versés que lorsque ceux de 23 seront soldés.

Présentation de quelques missions possibles : travaux sur l'utilisation, sur la reproduction.

Questionnement d'A. Plessis sur l'article 40 : il y a eu un signalement concernant le MASA et l'IFCE, sur les honoraires d'un avocat pour sécuriser les statuts : il n'y a aucun échange traçable. Ce signalement met en cause le financement de l'IFCE et donc pour la FERL. Le budget MASA n'a pas encore été validé par Bercy : il est urgent de se monter unis

Equidés Excellence : cout annuel ? combien d'ETP annuel ? Temps lié à l'IFCE ?

G. de Lestrage ne connaît pas le fonctionnement d'Hello Asso. Il est favorable aux 12€ d'engagement pour le bon fonctionnement de la FERL.

Normalement, les 200€ par concours seront annulés.

Pour le moment on ne connaît pas les conditions de vente de l'outil Equidés Excellence.

L. Michard : pour les encouragements 2024, si l'ANCTB intègre la FERL, les éleveurs pourront ils prétendre à leurs encouragements.

Si l'ANR adhère à la FERL, un courrier de demande sera fait au Fonds EPERON.

Equidés Excellence pourrait être ouverte à tous les OS, même non adhérents à la FERL si on travaille avec cet outil.

G. Rault : mail du 10/03 et 03/03 concernant l'article 40 : qu'en est-il ?

Pas d'obligation d'AG au 15 avril. Pas de date d'AG pour le moment.

Les comtois et les percherons pour le moment n'y adhèrent pas.

D. Aubert : si on ne va pas à la FERL, quelles solutions avons-nous ? : Il y a le choix de la FERL et d'une autre structure qui va émerger avec les comtois, les percherons et les ânes.

P. Coatantiec : si on rentre dans la FERL, comment est-on représenté ? : 2 candidats seront désignés et chaque OS a 1 voix à la FERL

Vote pour adhésion de l'ANCTB à la FERL :

L'assemblée générale vote l'adhésion de l'ANCTB à la FERL à la majorité avec 2 abstentions.

Les statuts de la FERL seront affichés sur le site internet de l'ANCTB.

INTERVENTION DE L'IFCE CAROLINE TEYSSIER, DELEGUEE TERRITORIALE DE L'OUEST EN REMPLACEMENT D'ANNE CARIOU, ET PATRICE ECOT, ADJOINTE A LA DELEGUEE TERRITORIALE OUEST

Présentation en Annexe 5

Concernant les aides aux organisateurs pour les concours PEJET, l'IFCE touche une subvention du MASA et reverse en direct aux organisateurs de concours.

Pour 2024, les paiements sont en cours. Hubert de Cadole et Colette Passarella sont en charge des dossiers. Les lots ne sont plus éligibles.

Pour 2025, pour le moment on part sur un financement en direct.

L. Michard : pourquoi les règles de remboursement ont évolué sans que les organisateurs ne soient au courant.

P. Ecot : l'enveloppe a été restreinte, l'information a été très tardive.

Doit-on faire une déclaration de lieux de détention pour les concours hors SFET ? (Lieux de concours déclarés à la DDPP) : par prudence, c'est à faire

QUESTIONS DIVERSES

F. Connan : qu'est devenu l'ADRACEB ? il y a toujours 24 000€ sur le compte bancaire.

M. Le Bras effectue des remerciements pour le SIA et indique qu'il y avait une très bonne ambiance au sein de l'équipe des éleveurs.

P. Calvez : étalon non approuvé. Il aura la possibilité de le représenter au National.

G. Le Douarin : primes races menacées 2025 ? Les dossiers sont à déposer à la région Bretagne.

CLOTURE

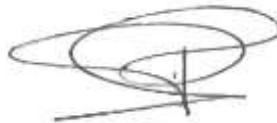
Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13h00.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le président.

Pour extrait certifié conforme,

Le Vice-Président,

André PLESSIS

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom, representing the name André Plessis.